



**Groupe de travail**  
**Coupe de PARIS CREDIT MUTUEL IDF - Outre-Mer**  
**SAISON 2024 / 2025**

---

**Réunion restreinte du : Jeudi 27 mars 2025**

---

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

**COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL INTERDOM**

**53267765 – OUTRE MER ACS / VILLEPARISIS USM du 29/03/2025**

Demande du club de VILLEPARISIS pour reporter ce match en raison d'un match de D1 Sénior le 30/03/2025.

La Commission regrette que la demande de VILLEPARISIS intervienne si tardivement alors que le tirage au sort a lieu le 11 mars 2025.

Les matches de Coupe de PARIS CREDIT MUTUEL IDF – OUTRE MER - n'étant pas prioritaires sur les compétitions départementales, la Commission décide de reporter le match au Mercredi 02/04/2025 à 20h.

Elle demande d'OUTRE MER de lui confirmer la disponibilité d'un terrain pour jouer à cette date et horaire.

A défaut, le match sera inversé.

Copie de la décision à la Mairie de PARIS.